

Annexe à la délibération
approuvant le
Schéma Directeur Métropolitain
de l’Alimentation en Eau Potable
Synthèse

05 décembre 2024

Sommaire

1.....	Les systèmes d’alimentation en eau potable de la Métropole ...	4
1.1	Organisation de l’eau potable sur la Métropole	4
1.2	Les chiffres clés de l’eau potable	4
2.....	Les livrables du schéma directeur métropolitain	9
3.....	Les enjeux et actions liés aux ressources	10
3.1	Le développement de nouvelles ressources souterraines : Être en capacité de s’adapter	10
3.2	Structurer la compétence ressource en eau.....	13
4.....	Un programme de travaux construit pour répondre aux enjeux métropolitains de l’eau potable	14
4.1	Une priorisation en cohérence avec les enjeux locaux.....	14
4.2	Les typologies de travaux.....	15
4.3	Le programme de travaux.....	16
4.4	Performance des réseaux et Gestion du patrimoine	18
4.5	Au-delà du programme de travaux	18
5.....	Le programme d’actions en synthèse.....	19
6.....	Schéma de distribution	27

Table des illustrations

Figure 1 : nombre d'UPEP par tranche de capacité de production.....	7
Figure 2 : Répartition des volumes prélevés par ressource.....	7
Figure 3 : Localisation des systèmes d'alimentation en eau potable de la Métropole.....	8
Figure 4 : Carte des masses d'eau souterraines sur le territoire métropolitain.....	10
Figure 5 : Ressources souterraines mobilisables pour l'alimentation en Eau potable de la Métropole – hypothèse d'un développement important des capacités de sollicitation desdites ressources.....	11
Figure 6 : Origine des ressources mobilisées pour l'alimentation en eau potable de la Métropole –hypothèse d'un développement important de la sollicitation des ressources souterraines.....	12
Figure 7 : Objectifs des travaux de priorité 1 par grandes zones de la Métropole.....	14
Figure 8 : Objectifs des travaux de priorité 2 et 3 par grandes zones de la Métropole.....	14
Figure 9 : La répartition du programme de travaux par typologies de travaux	15
Figure 10 : Le programme de travaux du SDMAEP	16
Figure 11 : Synthèse du PPI du SDMAEP	19
Figure 12 : Méthodologie utilisée pour la première étape du zonage AEP	27
Figure 13 : Méthodologie utilisée pour la seconde étape du zonage AEP	27

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des systèmes d'alimentation en eau potable de la Métropole	4
Tableau 2 : Les livrables du SDMAEP	9
Tableau 3 : Synthèse des actions à mener identifiées par masse d'eau.....	10
Tableau 4 : Hypothèses de calcul des performances futures par commune	18
Tableau 5 : Programme d'actions du SDMAEP sur 25 ans	20

1. LES SYSTEMES D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA METROPOLE

1.1 Organisation de l’eau potable sur la Métropole

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été créée, le 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions de l’article L.5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ou CGCT (article 42 de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des Métropoles dite Loi MAPTAM). Elle regroupe **92 communes** membres.

La Métropole exerce l’ensemble des compétences prévues par l’article L.5218-2 du CGCT, et notamment les compétences « Eau » et « Assainissement Sanitaire ».

La compétence « Eau » ou « Eau Potable » concerne :

- La mobilisation et la protection de ressources en eau destinée à la consommation humaine ;
- Le transport de l’eau brute jusqu’aux unités de traitement ;
- La potabilisation de l’eau dans ces unités ;
- Le conditionnement et l’évacuation des éventuels déchets issus du traitement de l’eau (refus de dégrillages, limons et boues issues de la décantation et de la filtration de l’eau, traitement des eaux de lavages des membranes et des filtres) ;
- La neutralisation des produits de désinfection ;
- Le stockage et la distribution de l’eau potable aux différents utilisateurs.

1.2 Les chiffres clés de l’eau potable

Sur l’ensemble de son territoire, **la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose de :**

- 89 systèmes d’alimentation en eau potable ;
- 100 unités de production (forages ou usines de potabilisation) ou UPEP ;
- Plus de 300 réservoirs ;
- Environ 7 850 km de réseaux.

Tableau 1 : Caractéristiques des systèmes d’alimentation en eau potable de la Métropole

Nom du système	Capacité de production m ³ /j	Ressource majoritairement sollicitée
Aix-en-Provence – Arbois	492	Verdon
Aix-en-Provence - Coutheron	410	Verdon
Aix-en-Provence - Mérindole	328	Verdon
Aix-en-Provence - Saint Eutrope	73 872	Verdon
Alleins - Saint Sauveur	1 058	Marnes Durance

Nom du système	Capacité de production m ³ /j	Ressource majoritairement sollicitée
Aubagne - Pin Vert	23 328	Durance
Auriol - La Vède	7 469	Verdon
Beaurecueil - Les Roubauds	229	Verdon
Berre-l'Étang	5 400	Durance
Bouc-Bel-Air - Terres Blanches	6 402	Verdon
Cabriès - Cabre d'or	547	Verdon
Cabriès - Collège Marie Mauron	228	Verdon
Cabriès - Les Bolles	1 482	Verdon
Cabriès - Trébillane	3 648	Verdon
Carnoux-en-Provence	6 221	Durance
Cassis	9 331	Durance
Charleval	1 620	Durance
Châteauneuf-le-Rouge - Cardeline	1 619	Verdon
Coudoux	4 355	Durance
Cuges-les-Pins - Dausserand	1 764	Calcaires Beausset et Calanques
Cuges-les-Pins - Puycard	2 693	Calcaires Beausset et Calanques
Éguilles - Logissons	4 104	Verdon
Eyguières - Le Défends	1 999	Marnes Durance
Fos-sur-Mer - Fanfarigoule	11 564	La Crau
Fuveau - La Foux	3 694	Verdon
Fuveau - L'Ouvrière	13 650	Verdon
Fuveau - ZAC Saint Charles	821	Verdon
Gardanne - Les Ballons	3 800	Verdon
Gémenos - Coulin	2 587	Calcaires Beausset et Calanques
Gémenos - Vallée Saint-Pons	9 526	Calcaires Beausset et Calanques
Grans - Mary Rose	1 882	La Crau
Istres - Canaux Jumeaux	4 469	La Crau
Istres - Caspienne	28 224	La Crau
Jouques - Traconnade	1 596	Calcaires Var
La Ciotat	33 750	Durance
La Roque-d'Anthéron - Barcot	22	Durance
La Roque-d'Anthéron - La Borde	2 234	Alluvions Durance
La Roque-d'Anthéron - Vallon	550	Alluvions Durance
Lamanon - La Guérite	1 372	La Crau
Lambesc - Bertoire	2 627	Marnes Touloubre & Berre
Lançon-de-Provence - Baisses	156	Durance
Lançon-de-Provence - Val de Sibourg	5 054	Durance
Le Puy-Sainte-Réparate - La Cride	1 231	Verdon
Le Puy-Sainte-Réparate - Saint Canadet	121	Verdon
Le Puy-Sainte-Réparate - Savoyants	190	Verdon
Le Puy-Sainte-Réparate - Taillades	893	Verdon
Les Pennes-Mirabeau - Chabal	2 799	Durance

Nom du système	Capacité de production m ³ /j	Ressource majoritairement sollicitée
Les Pennes-Mirabeau - Giraudets	80 870	Durance
Mallemort - Crau Saint Pierre	5 880	Alluvions Durance
Marseille - Saint Barnabé	99 144	Durance
Marseille - Sainte Marthe	285 120	Durance
Marseille - Vallon Dol	167 443	Verdon
Martigues – Ranquets	25 402	Durance
Meyrargues	1 372	Alluvions Durance
Meyreuil - Les Ballons	2 280	Verdon
Miramas – Sulauze	16 464	La Crau
Pélissanne - Les Goules	5 127	Marnes Touloubre & Berre
Pertuis – Vidalet	27 624	Alluvions Durance
Peynier - Hameau des Michels	1 642	Verdon
Peynier – Village	1 642	Verdon
Peyrolles-en-Provence - Cinq Onces	1 646	Alluvions Durance
Port-de-Bouc - Fanfarigoule	8 820	La Crau
Port-Saint-Louis-du-Rhône - Pissarotte	22 344	La Crau
Puylobier	739	Verdon
Rognac - Les Bassins	2 177	Durance
Rognes – Garrigues	456	Marnes Touloubre & Berre
Rognes - Saint-Denis	1 949	Marnes Touloubre & Berre
Roquefort-la-Bédoule	3 024	Durance
Roquevaire - Les Prés	2 411	Alluvions Huveaune
Rousset – Sauvets	2 462	Verdon
Saint-Antonin-sur-Bayon - Beaureceuil	304	Multicouche de l'Arc
Saint-Cannat - Clos du Roy	1 520	Verdon
Saint-Cannat - La Pile	285	Verdon
Saint-Estève-Janson - Vallon de l'escal	706	Marnes Durance
Saint-Marc-Jaumegarde - La Keyrie	1 642	Verdon
Saint-Paul-lès-Durance - Font Reynaude	1 070	Calcaires Var
Saint-Zacharie - La Brise	2 117	Sainte-Beaume, Mont-Aurélien et Agnis
Salon-de-Provence - Les Aubes	24 000	Durance
Sénas - La Cabre	1 882	Marnes Durance
Simiane-Collongue – Molx	1 330	Verdon
Trets - La Blaque	5 089	Verdon
Vauvenargues - Les Adrechs	1 112	Verdon
Velaux	2 340	Durance
Velaux - Bastide Bertin	815	Durance
Venelles - Parc des sports	1 026	Verdon
Venelles – Plaines	3 529	Verdon
Ventabren – Cauvets	3 960	Verdon
Vernègues – Cazan	823	Marnes Durance
Rognac – Barjaquets	9 720	Durance

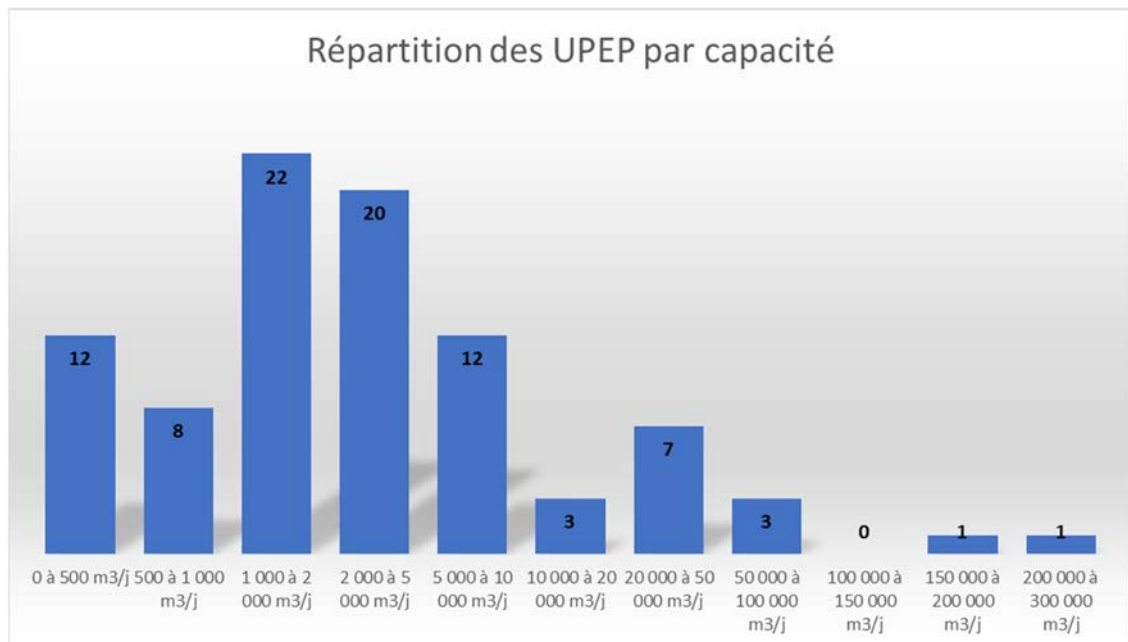


Figure 1 : nombre d'UPEP par tranche de capacité de production

Comme indiqué sur la figure suivante, les ressources mobilisées en situation actuelle sont principalement les ressources superficielles (environ 84% voire 96% en considérant les ressources souterraines dépendant des canaux d'irrigation détournant les eaux de Durance).

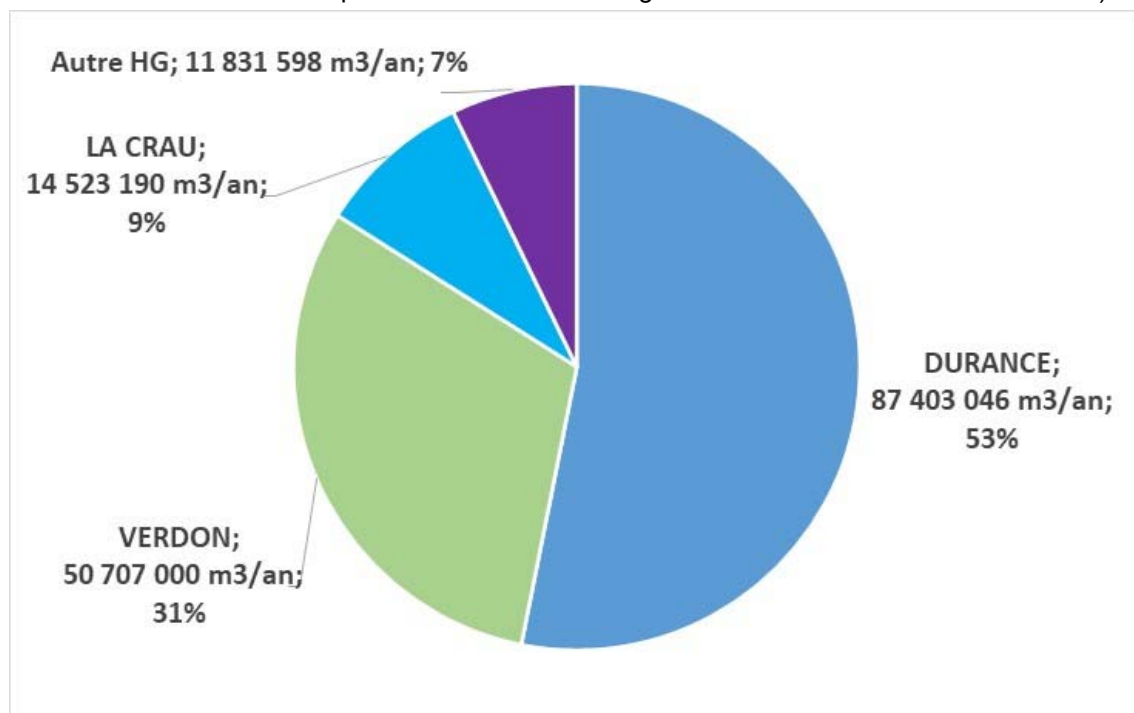


Figure 2 : Répartition des volumes prélevés par ressource en eau

HG : ressource hydrogéologique : ressources souterraines

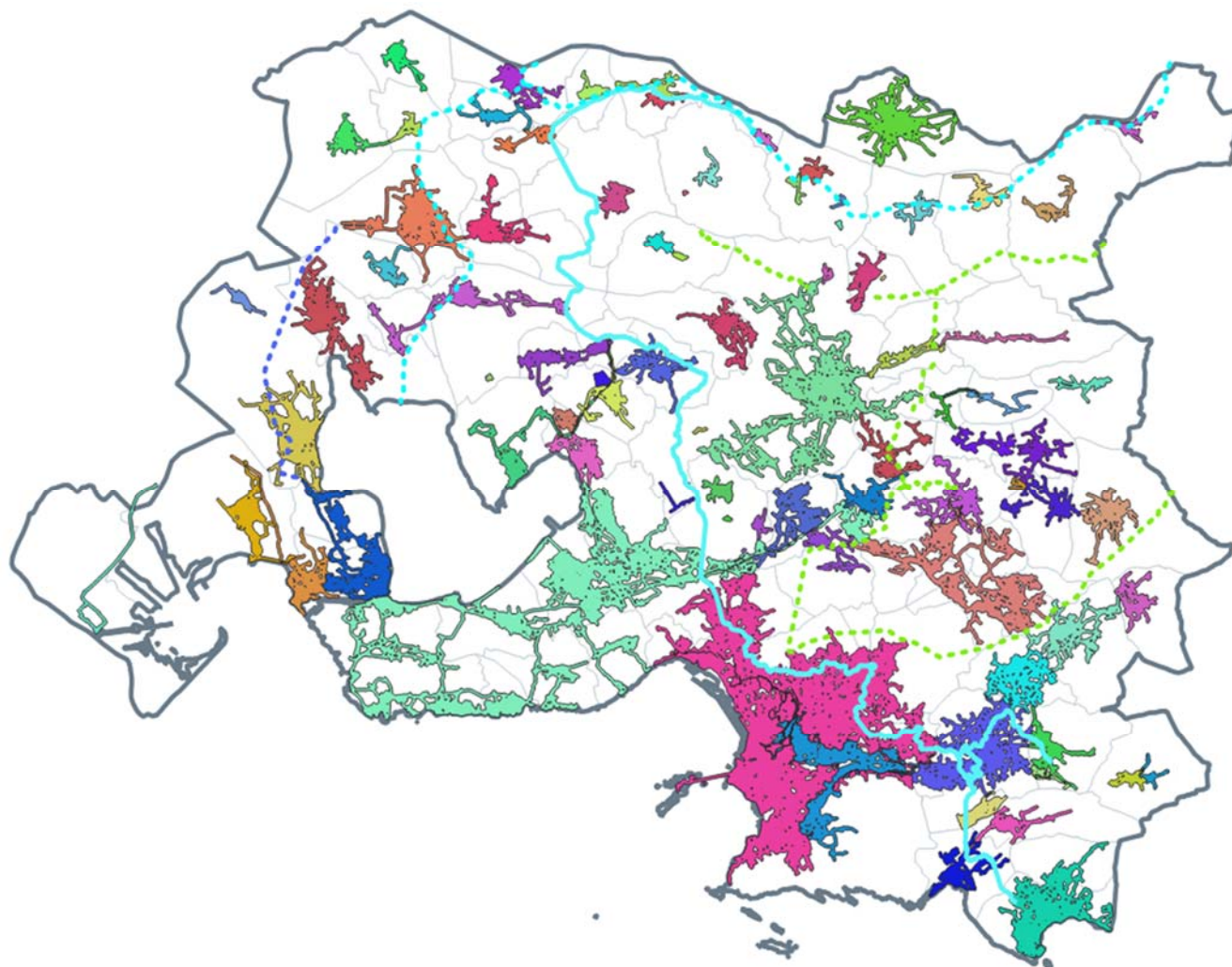


Figure 3 : Localisation des systèmes d'alimentation en eau potable de la Métropole

2. LES LIVRABLES DU SCHEMA DIRECTEUR METROPOLITAIN

Les livrables du SDMAEP¹ sont rappelés dans le tableau qui suit. Ils sont constitués de :

- 9 livrables de stratégie métropolitaine ;
- 8 livrables de capitalisation qui ont évolué au cours de la réalisation de l'étude ;
- 4 rapports de phases.

Tableau 2 : Les livrables du SDMAEP

SDMAEP - Les livrables		
Livable		Nom du livrable
Stratégie	S1	Urbanisme & démographie
	S2	Besoins actuels & futurs
	S3	Ressources
	S4	Bilan Besoins Ressources
	S5	Modélisation
	S6	Traitement
	S7	Sécurisation
	S8	Changement climatique
	S9	Schéma Directeur
Capitalisation	C1	Outils
	C2	SIG
	C3	Développement durable
	C4	Gestion patrimoniale
	C5	Performances des réseaux
	C6	Schéma de distribution
	C7	Guide prescriptions métropolitaines
	C8	Guide pour la réalisation des SDTAE
Phases	P1	Phase 1 - Etat des lieux
	P2 3	Phases 2 et 3 - Diagnostic approfondi
	P4	Phase 4 - Etude de scénarios
	P5	Phase 5 - Schéma directeur

¹ SDMAEP : Schéma Directeur Métropolitain d’Alimentation en Eau Potable

3. LES ENJEUX ET ACTIONS LIES AUX RESSOURCES

3.1 Le développement de nouvelles ressources souterraines : Être en capacité de s’adapter

Sur le territoire métropolitain, 15 masses d’eau souterraines sont identifiées.

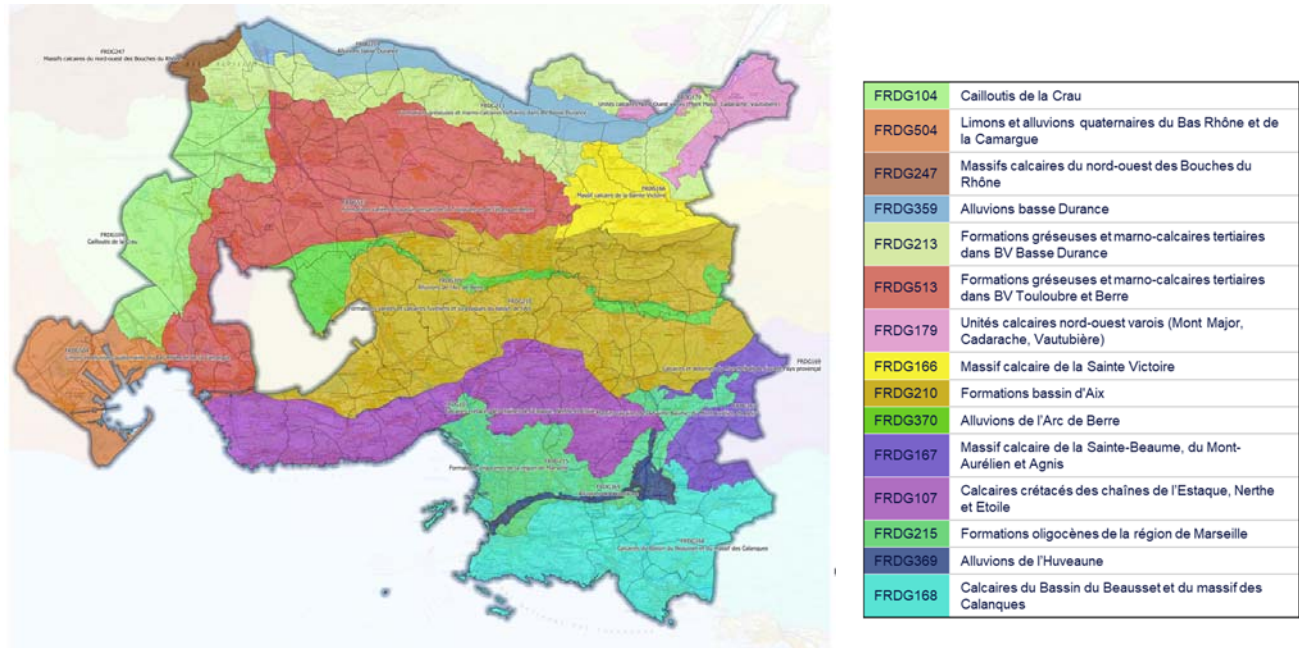


Figure 4 : Carte des masses d’eau souterraines sur le territoire métropolitain

Le tableau ci-dessous synthétise les actions identifiées par le SDMAEP sur les différentes masses d’eau. Il rappelle également l’enjeu de mettre en place une gouvernance partagée sur ces masses d’eau.

Tableau 3 : Synthèse des actions à mener identifiées par masse d’eau

Masse d'eau	Importance des enjeux	Actions à mener identifiées	
FRDG369	Moyen	Réflexions sur la possibilité d'augmenter les prélèvements tout en suivant les risques de pollutions anthropiques.	Mise en place d'une gouvernance spécifique aux ressources souterraines
FRDG213	Moyen à fort	Intérêt local uniquement - à définir dans les schémas locaux	
FRDG107	Moyen à fort	- Dans l'étude de scénarios du SDMAEP, prise en compte de cette ressource potentielle et des aménagements à réaliser pour la mobiliser. - Pour le futur : suivi de l'évolution de la qualité des eaux d'exhaure avec le BRGM post-mines	
FRDG104	Fort	Préconisations pour la pérennisation de cette ressource	
FRDG166	Fort	- Dans le cadre du SDMAEP : éléments techniques pour la définition des volumes prélevables, et Etude Ressource Stratégique	
FRDG210	Fort	- Mobilisation de la ressource	
FRDG167	Fort	Réalisation des forages sur Cuges-les-Pins et vers Roquefort la Bédoule	
FRDG168	Fort		

Schéma Directeur Métropolitain de l'Alimentation en Eau Potable

Synthèse

L'analyse des ressources souterraines sur le territoire métropolitain met en avant la présence de réels potentiels aujourd'hui non mobilisés, en particulier :

- Les calcaires de la Sainte-Baume, du Beausset et des Calanques, avec, en première approche, la possibilité de mobiliser 10 Mm³/an ;
- Les calcaires dits du Multicouche de l'Arc, avec, en première approche, la possibilité de mobiliser 10 Mm³/an ;
- La ressource liée à la galerie à la mer, avec, en première approche, la possibilité de mobiliser 10 Mm³/an.

La figure ci-dessous présente le développement des ressources souterraines qui seraient mobilisables avec ces hypothèses ambitieuses.

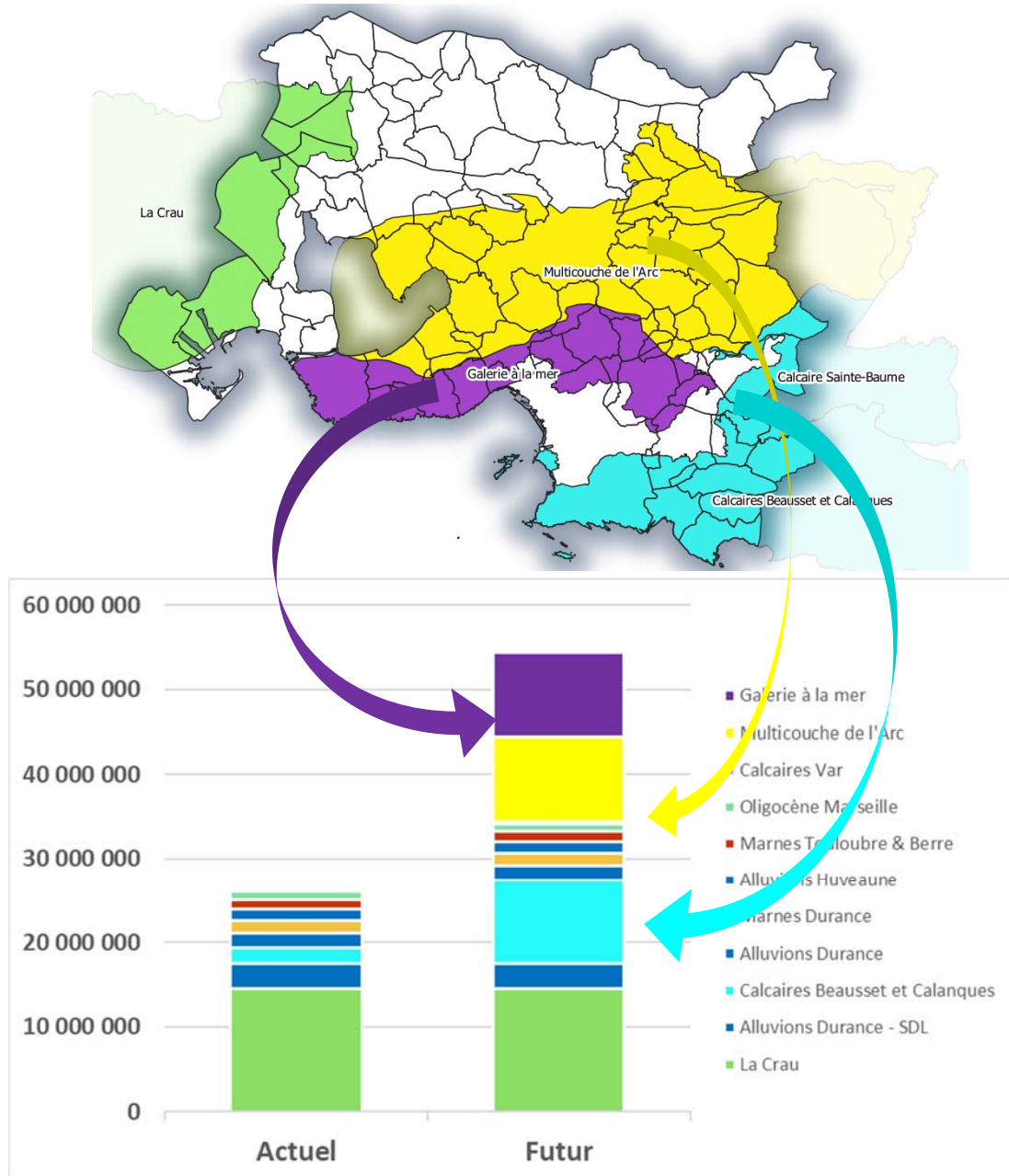


Figure 5 : Ressources souterraines mobilisables pour l'alimentation en Eau potable de la Métropole – hypothèse d'un développement important des capacités de sollicitation desdites ressources

Avec cette capacité d’augmenter les prélèvements des ressources souterraines, la répartition des origines de l’eau distribuée pourrait évoluer significativement (Cf. graphe ci-dessous) en fonction des contraintes conjoncturelles (sécheresses, pollutions).

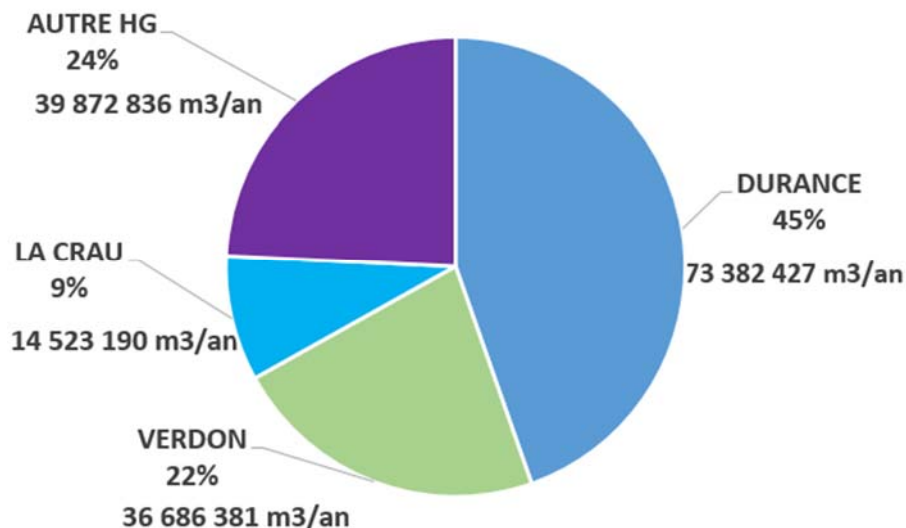


Figure 6 : Origine des ressources mobilisées pour l'alimentation en eau potable de la Métropole – hypothèse d'une sollicitation maximale des ressources souterraines

HG : ressources hydrogéologiques : ressources souterraines

La dépendance au système Durance-Verdon reste importante avec 67% d'alimentation directe, et 76% en considérant la nappe de La Crau qui est alimentée par les canaux d'irrigation détournant les eaux de la Durance.

Néanmoins, la part des ressources souterraines, excepté la nappe de La Crau, pourrait être multipliée par plus de 3, passant de 7 à 24%, avec des prélèvements dans le multicouche de l'arc et les calcaires du Beausset et des Calanques devenant significatifs. En incluant la sollicitation de la nappe de Crau, le volume global prélevé dans les nappes souterraines pourrait, en cas de besoin, être multiplié par deux.

Ce développement des prélèvements dans de nouvelles ressources est surtout conçu pour offrir une sécurisation bien supérieure à la situation existante pour gérer des crises ponctuelles (liées à des problématiques qualitatives ou quantitatives – comme un épisode de sécheresse, une casse sur un ouvrage structurant, un épisode de pollution). Il s'agit non pas de substituer ces ressources souterraines à la ressource Durance-Verdon actuelle, mais d'être en capacité de mieux s'adapter à des situations de crises.

3.2 Structurer la compétence ressource en eau

A côté de ces enjeux techniques, la structuration de la compétence sur les ressources souterraines ressort également comme un enjeu majeur. La compétence sur les ressources souterraines couvre aussi bien la réalisation de travaux, la gestion des aquifères que le choix de mobilisation des ressources.

Il est proposé de commencer la structuration de la gouvernance à l’échelle Métropolitaine par la mise en place d’une fédération de gestionnaires, impliquant :

- La réalisation de conventions bipartites entre les organismes déjà impliqués dans la thématique des ressources souterraines (SMAVD, Symcrau, Epage Menelik, Epage HuCA) et la Métropole, définissant :
 - Les moyens d’actions (lancement et suivi d’étude, compétences techniques...) ;
 - Les modalités de concertation et de coordination.
- La réalisation d’une convention spécifique avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d’Azur / CRCP (Concession Régionale du Canal de Provence), comprenant notamment la question de la gestion et de la coordination des prélèvements dans le multicouche de l’Arc ;
- La participation de la Métropole à la CED (Commission Exécutive Durance).

4. UN PROGRAMME DE TRAVAUX CONSTRUIT POUR REpondre AUX ENJEUX METROPOLITAINS DE L'EAU POTABLE

4.1 Une priorisation en cohérence avec les enjeux locaux

Le diagnostic à l'échelle Métropolitaine a mis en avant des problématiques différentes par grandes zones géographiques de la Métropole. Ces différences ont conduit à établir des priorités des travaux, 1, 2 et 3 en cohérence avec les atouts et faiblesses locales.

1. Sécurisation des systèmes avec des ressources fragiles

1. Sécurisation des forages Ouest Etang
Restructuration de l'Est Etang
Modernisation des Giraudets
Intégration des Barjaquets

1. Mobilisation du multicouche de l'Arc
Fiabilisation et redimensionnement
de la conduite Giraudets – Gardanne
Mobilisation de l'usine Clapiers

1. Sécuriser les systèmes à ressources fragiles
Mobiliser les nouvelles ressources
Sécuriser entièrement les usines de Marseille

Figure 7 : Objectifs des travaux de priorité 1 par grandes zones de la Métropole

2. Interconnexion systèmes isolés
3. Interconnexions nécessitant ouvrages de P2, et secours Durance par nappe de Crau

2. Interconnexion systèmes isolés
Sécurisation Eau Traitée Est Etang
Rationalisation Nord-Est Etang
3. Diversification ressources sur nappe de Crau, nécessitant aménagements de P1 et P2

2. Sécurisation des systèmes isolés
3. Finalisation de la sécurisation avec nouvelle UPEP sur eau brute CRCP, et secours Saint-Eutrope (nécessite les travaux de P1 et P2)

2. Finalisation de la capacité de mobilisation de la ressource Forage Calanques
Interconnexion entre systèmes
3. Les interconnexions nécessitant des travaux de P2
Rationalisation des UPEP Littoral Est

Figure 8 : Objectifs des travaux de priorité 2 et 3 par grandes zones de la Métropole

4.2 Les typologies de travaux

Les opérations de sécurisation des systèmes d’alimentation en eau potable mobilisent 5 grandes typologies de travaux :

- La pose de canalisations notamment pour l’interconnexion de systèmes ;
- L’agrandissement ou la réalisation de nouvelles UPEP ;
- Les travaux de mobilisation de nouvelles ressources (principalement de ressources souterraines avec la réalisation de forages) ;
- La création de réservoirs ;
- La création de stations de pompage ou surpresseurs.

La figure ci-dessous présente la répartition des travaux.

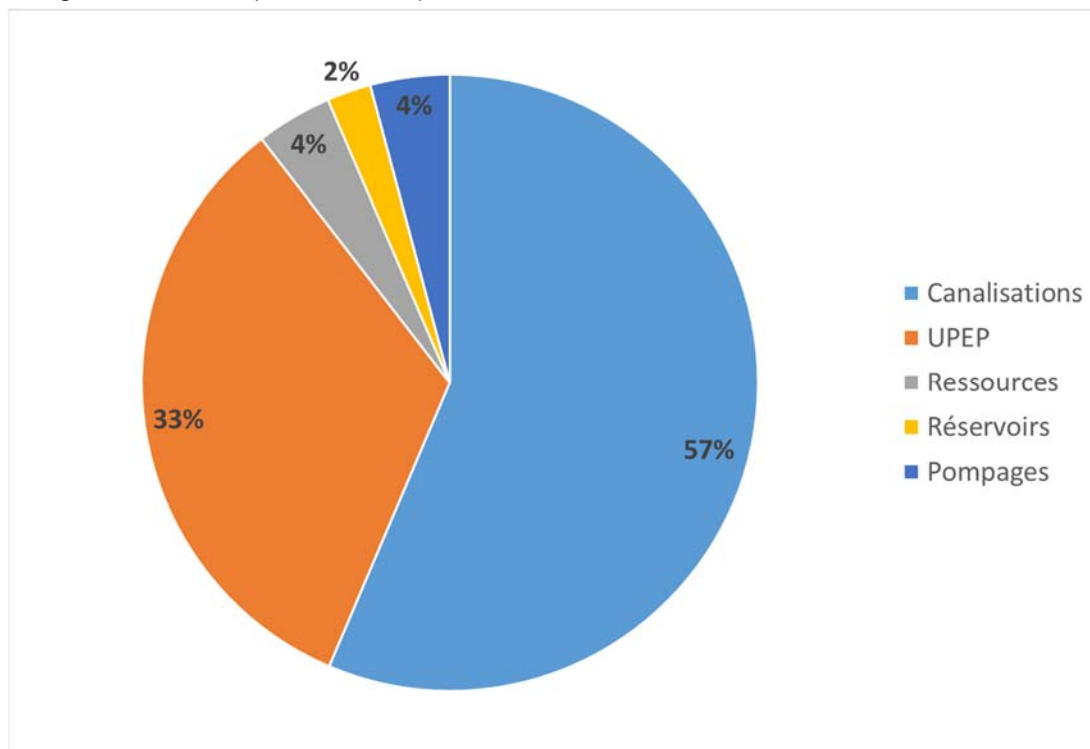


Figure 9 : La répartition du programme de travaux par typologies de travaux

4.3 Le programme de travaux

La figure ci-dessous présente les travaux par priorités et selon les 5 typologies de travaux.

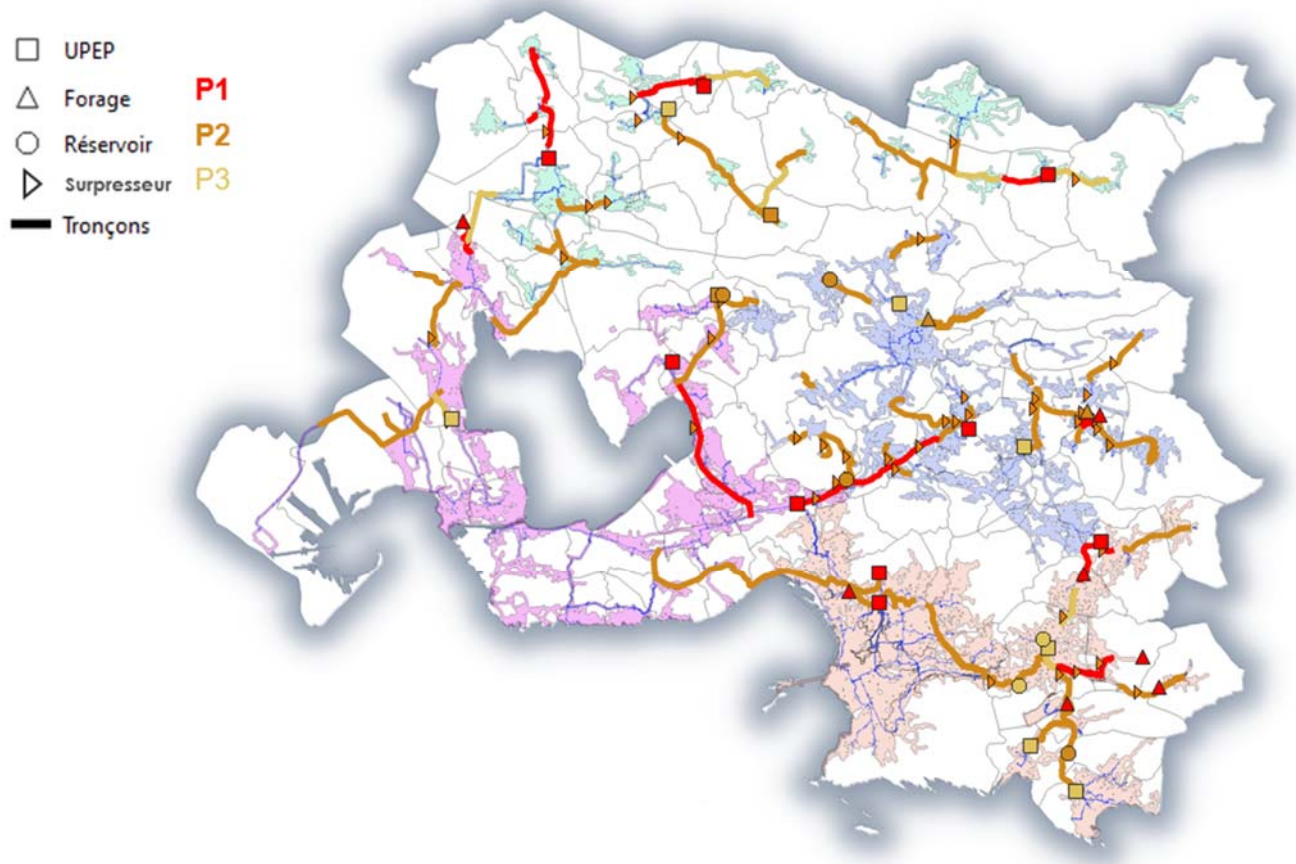


Figure 10 : Le programme de travaux du SDMAEP

Les travaux de priorité 1 concernent en particulier :

- La finalisation du forage localisé au nord de Miramas, et son raccordement au réseau ;
- L'augmentation de la capacité de production de l'UPEP des Aubes, et le secours depuis Salon-de-Provence vers Lamanon ;
- L'augmentation de la capacité de traitement de l'UPEP de Charleval, et l'interconnexion pour sécuriser les communes de Mallemort, Alleins et Vernègues ;
- L'interconnexion entre les communes de Peyrolles-en-Provence et Meyrargues ;
- La structuration des réseaux à l'est de l'Etang de Berre ;
- La possibilité de sécuriser l'axe Giraudets -> Gardanne par la création d'une conduite structurante et l'augmentation de la capacité de traitement de Giraudets ;
- La création d'une UPEP mutualisée (Coudoux, Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers) sur le site de Bastide Neuve à Coudoux ;
- L'intégration de l'UPEP des Barjaquets (CRCE) dans le patrimoine métropolitain et l'augmentation de sa capacité ;
- La réalisation des infrastructures pour être en capacité de mobiliser la ressource du multicouche de l'arc sur les communes de Peynier, Rousset, et une partie de Fuveau ;
- La sécurisation des communes d'Auriol et de Roquevaire ;
- La sécurisation de la commune de Gémenos ;
- La réalisation de forages où la ressource est disponible (Gémenos, Cuges-les-Pins en particulier) ;
- La réalisation d'infrastructures pour être en capacité de mobiliser les ressources de la galerie à la mer ;
- La réalisation de travaux sur les UPEP de Vallon Dol et de Sainte-Marthe à Marseille.

4.4 Performance des réseaux et Gestion du patrimoine

Le rendement reste aujourd’hui l’indicateur le plus communément utilisé, que ce soit auprès du grand public ou dans toutes les études de type diagnostics ou schémas directeurs.

Par conséquent, et en cohérence avec les données de proximité, deux hypothèses de rendement futur ont été établies (hypothèse basse / hypothèse haute), telles que définies dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Hypothèses de calcul des performances futures par commune

Rendement actuel	Rendement futur hypothèse basse	Rendement futur hypothèse haute
<80%	80%	85%
80%<rendement<90%	+1%	+3% et a minima 85%
>90%	Maintien du rendement actuel	Maintien du rendement actuel

Afin d’atteindre ces objectifs en termes de performance des réseaux, il est nécessaire de mener une politique ambitieuse de gestion du patrimoine, en particulier de renouvellement des canalisations. Un objectif de taux de renouvellement en cohérence avec les enjeux des systèmes a été retenu :

- Taux de renouvellement de 1,25 % sur les secteurs à fort enjeu ;
- Taux de renouvellement de 1,10 % sur les secteurs à enjeu moyen ;
- Taux de renouvellement de 0,95 % sur les secteurs sans enjeu majeur.

Le taux de renouvellement moyen est fixé à 1 %.

Le coût correspondant est de 35 M€ HT/an.

4.5 Au-delà du programme de travaux

La réalisation du programme de travaux d’adapter la stratégie de mobilisation de la ressource aux contraintes conjoncturelles :

- En période de tensions sur la ressource superficielle, une mobilisation des ressources souterraines ;
- En période de disponibilité de toutes les ressources, une mobilisation prioritaire des ressources superficielles.

En effet, l’utilisation des ressources de surfaces requiert moins de besoins énergétiques. Cela constitue donc, à la fois un gain financier, une économie d’énergie et consécutivement une moindre production de gaz à effet de serre.

5. LE PROGRAMME D’ACTIONS EN SYNTHESE

Le tableau suivant présente la synthèse du programme d’actions **planifié sur 25 ans**. Les coûts sont présentés hors subvention. il est à noter que :

- 0 La programmation des actions de priorité 1 est réalisée sur les 10 premières années ;
- 0 Certaines actions de priorité 2 sont programmés sur les premières années, car déjà engagées ;
- 0 Les premières années du PPI (Plan Pluriannuel d’Investissement) voient une **montée en puissance du programme** pour permettre la réalisation des études de conception, des études réglementaires et la montée en puissance des ressources humaines de la Métropole.

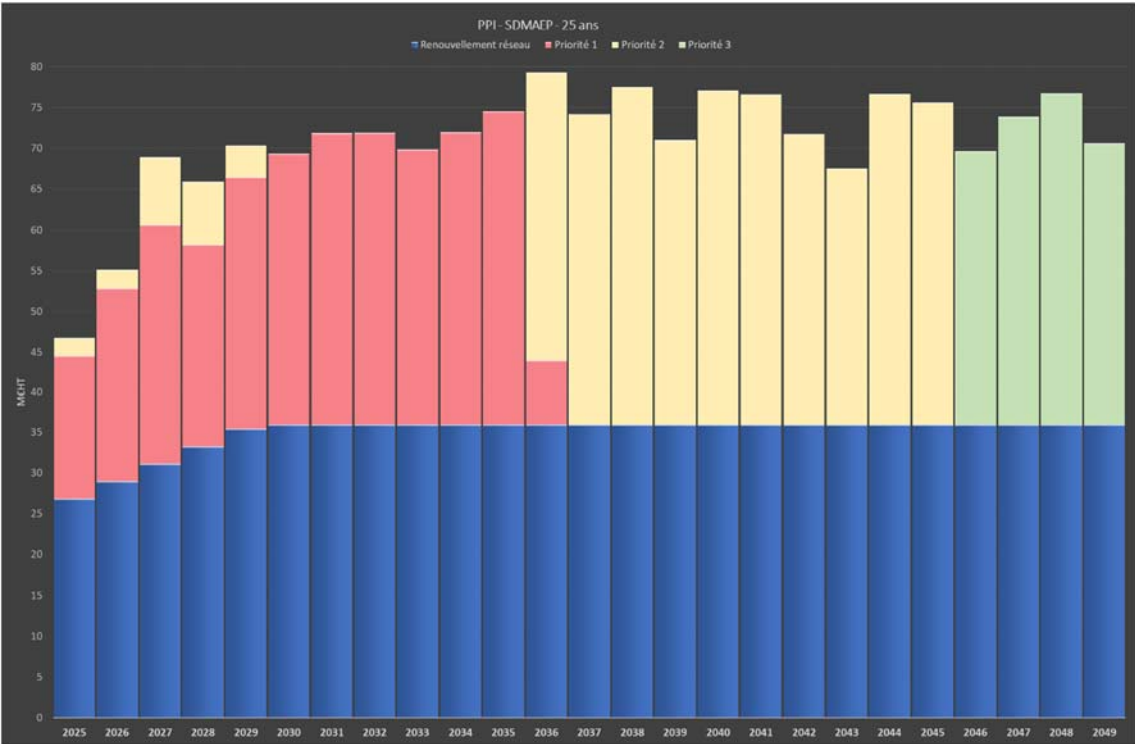


Figure 11 : Synthèse du PPI du SDMAEP

Tableau 5 : Programme d'actions du SDMAEP sur 25 ans

			2025 - 2029	2030 - 2034	2035 - 2039	2040 - 2044	2045 - 2049
Typologie travaux	Opération	quinquennal (M€HT) Site/Description	366,26	399,33	346,74	311,67	345,12
Travaux interconnexion - conduites	1.1.01	Aubes _ Lamanon / 2 770 ml - 300 mm	2,94				
Travaux interconnexion - conduites	1.1.02	Bouc-Bel-Air _ Gardanne / 6 161 ml - 450 mm			5,68	5,00	
Travaux interconnexion - conduites	1.1.03	Bourbonne - Coulin / 1 204 ml - 400 mm	1,94				
Travaux interconnexion - conduites	1.1.04	Cabriès _ Bouc-Bel-Air / 4 522 ml - 500 mm		4,28	4,00		
Travaux interconnexion - conduites	1.1.05	Champ captant Nord _ Miramas / 4 062 ml - 500 mm	7,28				
Travaux interconnexion - conduites	1.1.06	Charleval redimensionnement / 1 073 ml - 200 mm	1,07				
Travaux interconnexion - conduites	1.1.07	Gardanne redimensionnement route Sainte-Barbe / 1 597 ml - 450 mm			2,72		
Travaux interconnexion - conduites	1.1.08	Gémenos ZI redimensionnement / 981 ml - 350 mm		1,56			
Travaux interconnexion - conduites	1.1.09	Giraudets _ Cabriès / 4 554 ml - 600 mm	1,93	4,93	4,00		
Travaux interconnexion - conduites	1.1.10	Mallemort _ Charleval / 2 766 ml - 300 mm	2,72				
Travaux interconnexion - conduites	1.1.11	Mallemort redimensionnement / 1 629 ml - 300 mm	1,99				
Travaux interconnexion - conduites	1.1.12	Maltrait _ Auriol / 1 869 ml - 300 mm	1,99				
Travaux interconnexion - conduites	1.1.13	Maltrait _ Roquevaire / 4 867 ml - 200 mm	3,78				
Travaux interconnexion - conduites	1.1.14	Meyrargues _ Peyrolles-en-Provence / 3 334 ml - 150 mm	1,84				
Travaux interconnexion - conduites	1.1.15	Pennes-Mirabeau redimensionnement Les Sybilles / 4 588 ml - 700 mm	8,75	2,92			
Travaux interconnexion - conduites	1.1.16	Puits de l'Arc _ Laugiers / 4 257 ml - 400 mm		6,91			
Travaux interconnexion - conduites	1.1.17	Raccordement _ Clapiers / 960 ml - 800 mm				2,04	
Travaux interconnexion - conduites	1.1.18	Raccordement Cannebiens / 776 ml - 500 mm		1,16			
Travaux interconnexion - conduites	1.1.19	Rousset / 476 ml - 500 mm		0,85			
Travaux interconnexion - conduites	1.1.20	Vallon Dol _ Sainte-Marthe / 0 ml - 1200 mm		4,69			
Travaux interconnexion - conduites	1.1.21	Vitrolles _ Rognac / 12 712 ml - 700 mm	15,00	14,74			
Travaux interconnexion - conduites	1.1.22	ZI Gémenos _ Gémenos / 2457 ml - 300 mm	3,18				
Travaux interconnexion - conduites	1.1.23	ZI Rousset _ Cannebiens / 1488 ml - 500 mm		2,35			

Schéma Directeur Métropolitain de l'Alimentation en Eau Potable
Synthèse

			2025 - 2029	2030 - 2034	2035 - 2039	2040 - 2044	2045 - 2049
Typologie travaux	Opération	Total quinquennal (M€HT) Site/Description	366,26	399,33	346,74	311,67	345,12
Travaux interconnexion - conduites	1.2.01	Aix-en-Provence _ Eguilles / 3 734 ml - 200 mm			2,58		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.02	Aix-en-Provence _ Saint-Marc-Jaumegarde _ redimensionnement Aix-en-Provence / 1 322 ml - 400 mm					2,33
Travaux interconnexion - conduites	1.2.03	Aix-en-Provence _ Saint-Marc-Jaumegarde_ redimensionnement Saint-Marc-Jaumegarde / 3 345 ml - 200 mm					2,83
Travaux interconnexion - conduites	1.2.04	Aix-en-Provence Merindole / 1 945 ml - 100 mm			0,80		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.05	Aubagne _ Roquefort-la-Bédoule / 6 575 ml - 800 mm			16,63		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.06	Aubagne redimensionnement Est / 1 619 ml - 600 mm					3,86
Travaux interconnexion - conduites	1.2.07	Aubagne redimensionnement Ouest / 3 562 ml - 600 mm					8,48
Travaux interconnexion - conduites	1.2.08	Auriol _ Saint-Zacharie / 5 789 ml - 200 mm			4,07		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.09	Auriol redimensionnement / 1 151 ml - 300 mm					1,62
Travaux interconnexion - conduites	1.2.10	Bastide Neuve _ Cauvets / 4 573 ml - 600 mm			6,42		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.11	Bastide neuve _ Coudoux / 707 ml - 400 mm			0,97		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.12	Bouc-Bel-Air / 1 989 ml - 300 mm				2,54	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.13	Cabriès _ Arbois / 1 576 ml - 150 mm			0,95		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.14	Cabriès _ Calas / 3 892 ml - 200 mm			2,18		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.15	Cabriès Kyriad / 667 ml - 100 mm				0,36	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.16	Cabriès redimensionnement Verger / 347 ml - 250 mm				0,40	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.17	Calas - Marie Mauron / 2 122 ml - 100 mm			0,22		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.18	Cannebiers _ Peynier / 1 341 ml - 350 mm			1,48		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.19	Carnoux-en-Provence / 1974 ml - 500 mm			3,55		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.20	Cassis / 5235 ml - 350 mm			7,52		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.21	Cazan _ Saint-Cannat / 11 683 ml - 300 mm				12,46	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.22	Champ captant Sud - Axe Port-Saint-Louis-du-Rhône / Miramas / 1 139 ml - 450 mm				1,49	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.23	Châteauneuf-le-Rouge / 1 268 ml - 200 mm				1,01	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.24	Châteauneuf-le-Rouge _ Beaurecueil / 2 742 ml - 150 mm			1,52		

Schéma Directeur Métropolitain de l'Alimentation en Eau Potable
Synthèse

			2025 - 2029	2030 - 2034	2035 - 2039	2040 - 2044	2045 - 2049
Typologie travaux	Opération	Total quinquennal (M€HT) Site/Description	366,26	399,33	346,74	311,67	345,12
Travaux interconnexion - conduites	1.2.25	Couteron redimensionnement / 2 151 ml - 250 mm				2,51	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.26	Croix Rouge _ Trois Lucs / 3 278 ml - 600 mm			7,24		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.27	Eguilles redimensionnement / 295 ml - 300 mm				0,42	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.28	Entressen _ Miramas / 2 494 ml - 150 mm			1,38		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.29	Fos-sur-Mer _ Port-Saint-Louis-du-Rhône / 6 714 ml - 500 mm			9,26		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.30	Fuveau _ Laugiers / 3 992 ml - 450 mm			6,98		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.31	Gémenos _ Cuges-les-Pins / 4 273 ml - 200 mm				3,00	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.32	Grans _ Salon-de-Provence / 1 792 ml - 150 mm				1,28	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.33	Istres _ Fos-sur-Mer _ 1 / 576 ml - 600 mm			1,28		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.34	Istres _ Fos-sur-Mer _ 2 / 4 050 ml - 500 mm				5,59	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.35	La Millière _ Saint Menet / 832 ml - 600 mm				1,80	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.36	La Penne-sur-Huveaune / 3 309 ml - 600 mm				7,12	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.37	Lamanon _ Sénas / 3 589 ml - 200 mm				2,58	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.38	Lamanon centre redimensionnement / 819 ml - 300 mm				1,28	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.39	Lamanon redimensionnement / 744 ml - 200 mm				0,62	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.40	Lañon-Provence _ Saint-Chamas / 12 431 ml - 350 mm	15,32				
Travaux interconnexion - conduites	1.2.41	Les Bolles _ Cabriès / 2 662 ml - 200 mm				2,46	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.42	Luyes _ Gardanne / 6 399 ml - 400 mm			8,90		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.43	Merlan _ PTD T1 / 1 303 ml - 900 mm			3,62		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.44	Merlan _ PTD T2 / 2 600 ml - 600 mm			5,64		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.45	Meyreuil / 648 ml - 200 mm			0,67		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.46	Miramas _ Istres / 5 827 ml - 500 mm	8,84				
Travaux interconnexion - conduites	1.2.47	Ouvière _ Fuveau / 1 281 ml - 500 mm			1,15	1,15	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.48	Pertuis _ Puy-Sainte-Réparate Savoyant / 3 018 ml - 200 mm				2,09	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.49	Pertuis _ Traversée Durance / 2 365 ml - 300 mm			2,29		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.50	Peynier _ Trets / 3 212 ml - 300 mm				3,49	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.51	Peynier Hameau Michels / 1 785 ml - 150 mm				1,09	

Schéma Directeur Métropolitain de l'Alimentation en Eau Potable
Synthèse

			2025 - 2029	2030 -2034	2035 - 2039	2040 - 2044	2045 - 2049
Typologie travaux	Opération	Total quinquennal (M€HT) Site/Description	366,26	399,33	346,74	311,67	345,12
Travaux interconnexion - conduites	1.2.52	Peynier Village _ Fuveau Saint Charles _ Redimensionnement / 191 ml - 100 mm					0,12
Travaux interconnexion - conduites	1.2.53	Peynier Village redimensionnement / 576 ml - 300 mm					0,82
Travaux interconnexion - conduites	1.2.54	Peyrolles-en-Provence redimensionnement / 784 ml - 200 mm				0,59	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.55	Puits Saint-Joseph _ Sainte-Marthe / 4 268 ml - 800 mm				10,73	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.56	Puy-Sainte-Réparate / 2 588 ml - 150 mm				1,63	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.57	Puy-Sainte-Réparate Savoyant _ Saint Canadet / 1 999 ml - 150 mm				1,10	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.58	Raccordement Forage Calanques / 1 009 ml - 300 mm				0,98	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.59	Roquefort-la-Bédoule _ La Ciotat / 8 519 ml - 600 mm			15,53		
Travaux interconnexion - conduites	1.2.60	Rousset _ Puyloubier / 6 039 ml - 150 mm				3,38	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.61	Saint-Cannat redimensionnement / 1074 ml - 250 mm				1,26	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.62	Salon-de-Provence _ Lançon-Provence / 2 953 ml - 300 mm				3,24	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.63	Salon-de-Provence _ Pelissanne redimensionnement Pélissanne / 703 ml - 250 mm				0,82	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.64	Salon-de-Provence _ Pélissanne redimensionnement Salon-de-Provence / 663 ml - 250 mm				0,79	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.65	Sénas redimensionnement / 752 ml - 200 mm				0,74	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.66	Simiane-Collongue / 1 476 ml - 200 mm				1,32	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.67	Saint-Cannat La Pile / 682 ml - 150 mm				0,42	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.68	Saint-Estève-Janson _ Puy-Sainte-Réparate / 4 433 ml - 200 mm				3,55	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.69	Trets redimensionnement / 3 338 ml - 300 mm					4,75
Travaux interconnexion - conduites	1.2.70	UPEP Bastide Neuve - Barjaquets / 8 757 ml - 600 mm			9,48	9,48	
Travaux interconnexion - conduites	1.2.71	Vallon Dol UPEP _ Giraudets / 24 375 ml – 1 000 mm	14,89	59,55			
Travaux interconnexion - conduites	1.2.72	Venelles _ Couteron / 2 315 ml - 250 mm				1,92	
Travaux interconnexion - conduites	1.3.01	Aubagne _ Roquevaire / 1 867 ml - 300 mm					2,35
Travaux interconnexion - conduites	1.3.02	La Roque d'Anthéron _ Charleval / 5 958 ml - 200 mm					4,61

Schéma Directeur Métropolitain de l'Alimentation en Eau Potable
Synthèse

			2025 - 2029	2030 - 2034	2035 - 2039	2040 - 2044	2045 - 2049
Typologie travaux	Opération	Total quinquennal (M€HT) Site/Description	366,26	399,33	346,74	311,67	345,12
Travaux interconnexion - conduites	1.3.03	Miramas Nord _ ZAC Crau / 5 199 ml - 500 mm					7,26
Travaux interconnexion - conduites	1.3.04	Pertuis _ Meyrargues / 3 940 ml - 300 mm					4,26
Travaux interconnexion - conduites	1.3.05	Peyrolles-en-Provence _ Jouques / 4 726 ml - 150 mm					2,92
Travaux interconnexion - conduites	1.3.06	Pinchinnats _ Saint-Eutrope / 3 832 ml - 500 mm					5,87
Travaux interconnexion - conduites	1.3.07	Ranquets _ Istres / 2 740 ml - 800 mm					5,82
Travaux interconnexion - conduites	1.3.08	Restructuration Cuges-les-Pins / 2 076 ml - 200 mm					2,04
Travaux interconnexion - conduites	1.3.09	Rognes - Saint-Cannat / 4 451 ml - 200 mm					3,38
Travaux interconnexion - conduites	1.3.10	Rognes Garrigues / 3 160 ml - 200 mm					2,40
Travaux interconnexion - conduites	1.3.11	Roquevaire redimensionnement / 1 297 ml - 300 mm					1,55
Travaux interconnexion - conduites	1.3.12	SCP _ Ranquets / 987 ml - 500 mm					1,37
Travaux interconnexion - UPEP	2.1.01	Aubes	9,52				
Travaux interconnexion - UPEP	2.1.02	Barjaquets	5,00				
Travaux interconnexion - UPEP	2.1.03	Charleval	4,20				
Travaux interconnexion - UPEP	2.1.04	Clapiers			11,25	3,75	
Travaux interconnexion - UPEP	2.1.05	Giraudets	15,00				
Travaux interconnexion - UPEP	2.1.06	Maltrait		6,00			
Travaux interconnexion - UPEP	2.1.07	Peyrolles-en-Provence - Sainte-Anne	1,20				
Travaux interconnexion - UPEP	2.1.08	Sainte-Marthe	33,25	61,75	33,25		
Travaux interconnexion - UPEP	2.1.09	Vallon Dol	30,00	18,00			
Travaux interconnexion - UPEP	2.2.01	Bastide Neuve (UPEP mutualisée Coudoux, Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers)	5	15			
Travaux interconnexion - UPEP	2.2.02	Saint-Cannat				3,60	
Travaux interconnexion - UPEP	2.3.01	Cassis					14,00
Travaux interconnexion - UPEP	2.3.02	La Ciotat					12,00
Travaux interconnexion - UPEP	2.3.03	Ouvière					22,00
Travaux interconnexion - UPEP	2.3.04	Puy-du-Roy					
Travaux interconnexion - UPEP	2.3.05	Ranquets					27,43
Travaux interconnexion - ressources	3.1.01	Cannebiens / 7 000 m³/j	1,00				

Schéma Directeur Métropolitain de l'Alimentation en Eau Potable
Synthèse

			2025 - 2029	2030 - 2034	2035 - 2039	2040 - 2044	2045 - 2049
Typologie travaux	Opération	Total quinquennal (M€HT) Site/Description	366,26	399,33	346,74	311,67	345,12
Travaux interconnexion - ressources	3.1.02	Champs Captant Nord / 14 400 m³/j	0,80				
Travaux interconnexion - ressources	3.1.03	Cuges-les-Pins - Puyricard / 4 800 m³/j	1,20				
Travaux interconnexion - ressources	3.1.04	Forage Roquefort-la-Bédoule / 22 759 m³/j		10,00			
Travaux interconnexion - ressources	3.1.05	Gémenos - Vèze / 3 600 m³/j	1,42				
Travaux interconnexion - ressources	3.1.06	Pompage Saint-Joseph / 86 400 m³/j		1,18			
Travaux interconnexion - ressources	3.1.07	Puits de l'Arc / 19 000 m³/j	4,00				
Travaux interconnexion - ressources	3.3.01	Champ Captant Sud / 28 800 m³/j					1,20
Travaux interconnexion - ressources	3.3.02	Forage Roquevaire / 6 800 m³/j					7,10
Travaux interconnexion - ressources	3.3.03	Pinchinnats / 15 000 m³/j					8,00
Travaux interconnexion - réservoirs	4.2.01	Bastide Neuve / 5 000 m³				3,25	
Travaux interconnexion - réservoirs	4.2.02	Cabriès - Verger / 1 000 m³			0,65		
Travaux interconnexion - réservoirs	4.2.03	Calanques / 15 000 m³				9,75	
Travaux interconnexion - réservoirs	4.2.04	Eguilles - Bellevue / 1 000 m³			0,65		
Travaux interconnexion - réservoirs	4.3.01	Aubagne / 10 000 m³					6,50
Travaux interconnexion - pompage	5.1.01	Aubagne vers Gémenos 1 / 333 m³/h - 45 mCE	0,96				
Travaux interconnexion - pompage	5.1.02	Aubagne vers Gémenos 2 / 213 m³/h - 25 mCE	0,91				
Travaux interconnexion - pompage	5.1.03	Coulin vers Cuges-les-Pins / 96 m³/h - 65 mCE	0,92				
Travaux interconnexion - pompage	5.1.04	Giraudets vers transversal / 900 m³/h - 140 mCE	1,54				
Travaux interconnexion - pompage	5.1.05	Maltrait vers Auriol / 183 m³/h - 37 mCE		0,92			
Travaux interconnexion - pompage	5.1.06	Puits de l'Arc vers Transversal / 800 m³/h - 60 mCE	1,13				
Travaux interconnexion - pompage	5.1.07	Salon-de-Provence vers Lamanon / 204 m³/h - 11 mCE		0,90			
Travaux interconnexion - pompage	5.1.08	Vers Alleins / 150 m³/h - 50 mCE		0,92			
Travaux interconnexion - pompage	5.1.09	Vers Vernègues / 40 m³/h - 100 mCE		0,91			
Travaux interconnexion - pompage	5.2.01	Aubagne vers Calanques / 1 100 m³/h - 208 mCE				2,07	
Travaux interconnexion - pompage	5.2.02	Axe Bastide Neuve - Giraudets vers Bastide Bertin / 34 m³/h - 4 mCE			0,89		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.03	Axe Miramas – Port-Saint-Louis-du-Rhône vers Martigues / 571m³/h - 45 mCE			0,89		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.04	Couteron vers Venelles / 168 m³/h - 86 mCE			0,96		

Schéma Directeur Métropolitain de l'Alimentation en Eau Potable
Synthèse

			2025 - 2029	2030 - 2034	2035 - 2039	2040 - 2044	2045 - 2049
Typologie travaux	Opération	Total quinquennal (M€HT) Site/Description	366,26	399,33	346,74	311,67	345,12
Travaux interconnexion - pompage	5.2.05	Giraudets vers Bastide Neuve / 958 m³/h - 32 mCE				1,04	
Travaux interconnexion - pompage	5.2.06	Meyreuil supprimé / 103 m³/h - 120 mCE			0,95		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.07	Pélissanne Haut / 96 m³/h - 63 mCE				0,92	
Travaux interconnexion - pompage	5.2.08	Pertuis vers sud / 200 m³/h - 100 mCE				0,99	
Travaux interconnexion - pompage	5.2.09	Peynier Village vers Trets / 250 m³/h - 50 mCE			0,95		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.10	Rousset vers Puyloubier / 42 m³/h - 97 mCE			0,91		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.11	Saint-Menet / 380 m³/h - 23 mCE				0,93	
Travaux interconnexion - pompage	5.2.12	Salon-de-Provence vers Lançon-Provence / 33 m³/h - 35 mCE				0,89	
Travaux interconnexion - pompage	5.2.13	Salon-de-Provence vers Pélissanne / 132 m³/h - 84 mCE				0,94	
Travaux interconnexion - pompage	5.2.14	Transversal vers Cabriès Bolles / 127 m³/h - 35 mCE			0,91		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.15	Transversal vers Châteauneuf-le-Rouge / 79 m³/h - 55 mCE			0,91		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.16	Transversal vers Fuveau / 225 m³/h - 110 mCE			1,01		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.17	Transversal vers Meyreuil / 112 m³/h - 18 mCE			0,90		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.18	Transversal vers Molx / 87 m³/h - 42 mCE			0,90		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.19	Transversal vers Peynier Michel / 25 m³/h - 52 mCE			0,89		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.20	Transversal vers Peynier Village / 315 m³/h - 35 mCE			0,94		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.21	Transversal vers Rousset / 115 m³/h - 60 mCE			0,92		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.22	Transversal vers Terre Blanche / 246 m³/h - 17 mCE			0,91		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.23	UPEP Bastide Neuve - Ventabren / 143 m³/h - 33 mCE			0,91		
Travaux interconnexion - pompage	5.2.24	Vers Lambesc / 150 m³/h - 50 mCE			0,92		
Travaux interconnexion - pompage	5.3.01	Aubagne vers Roquevaire / 199 m³/h - 71 mCE					0,96
Travaux interconnexion - pompage	5.3.02	Martigues vers Axe Miramas - Port-Saint-Louis-du-Rhône / 2 000 m³/h - 100 mCE					0,89
Travaux interconnexion - pompage	5.3.03	Miramas vers Salon-de-Provence / 1 000 m³/h - 60 mCE					1,19
Travaux interconnexion - pompage	5.3.04	Ouvière vers Transversal / 780 m³/h - 23 mCE					0,98
Travaux interconnexion - pompage	5.3.05	Vers Jouques / 100 m³/h - 50 mCE					0,91
Renouvellement annuel du réseau	0.00	Métropole / Renouvellement annuel du réseau	155,75	179,81	179,81	179,81	179,81

6. SCHEMA DE DISTRIBUTION

Les données prises en compte pour établir le zonage eau potable sont les documents d'urbanisme (zonage du PLUi, du PLU ou RNU) ainsi que le plan du réseau d'eau potable.

La méthodologie du zonage a été réalisée selon deux méthodes présentées dans les schémas ci-après :

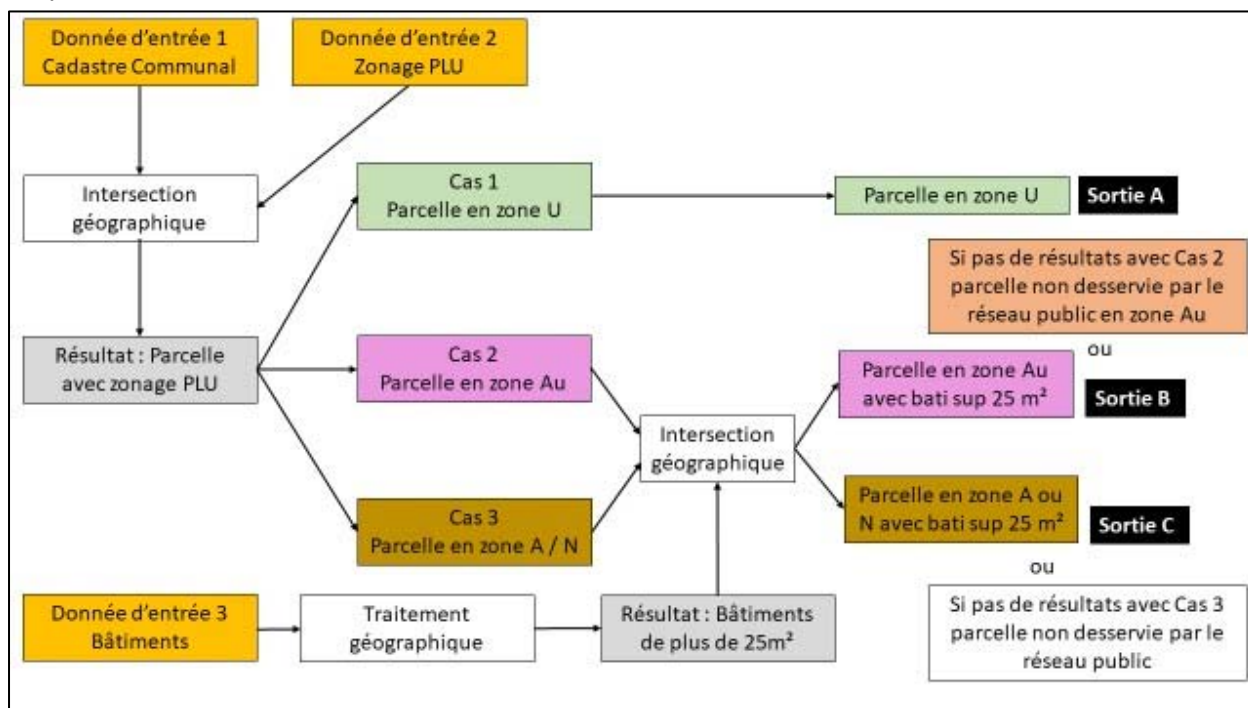


Figure 12 : Méthodologie utilisée pour la première étape du zonage AEP

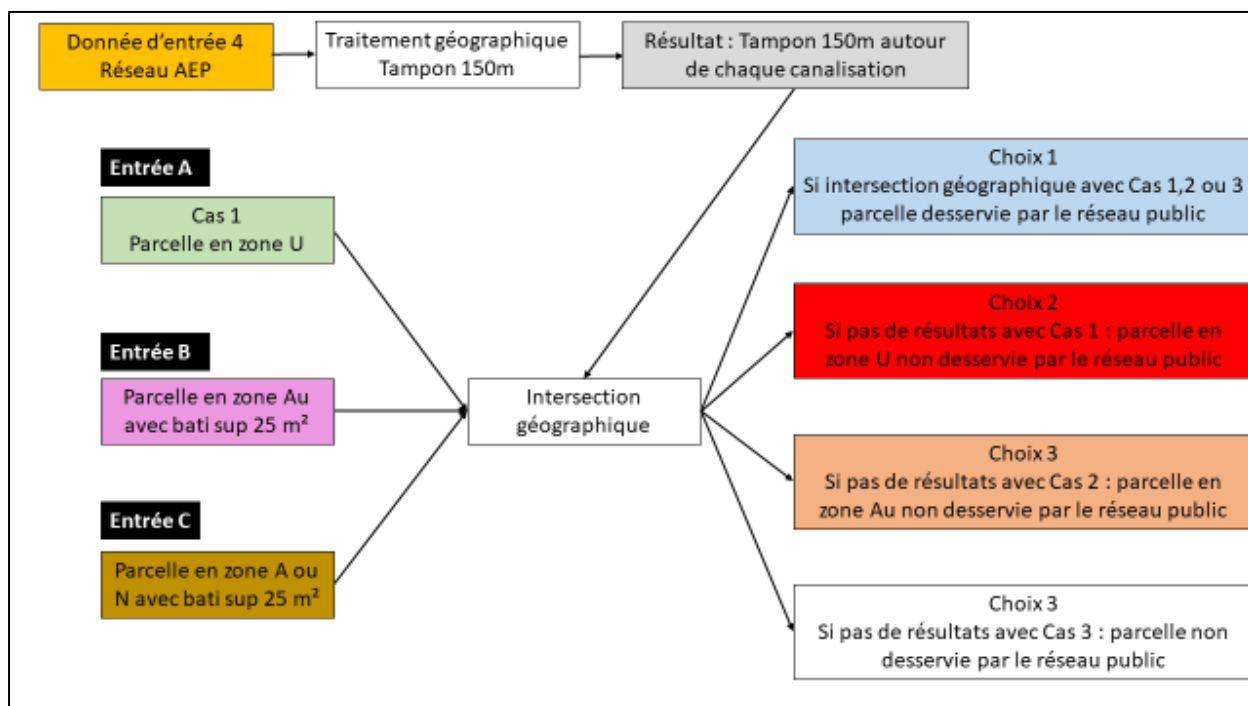


Figure 13 : Méthodologie utilisée pour la seconde étape du zonage AEP

Consécutivement à l’application du premier traitement, les résultats possiblement affectables à chaque parcelle sont les suivants :

- ☐ Parcelle desservie par le réseau public
- ☐ Parcelle en zone U non desservie par le réseau public
- ☐ Parcelle en zone Au non desservie par le réseau public
- ☐ Parcelle non desservie par le réseau public

Il est à noter que dans certains cas (parcelles entourées par des parcelles desservies par le réseau public mais à plus de 150m du réseau), un ajustement a été réalisé à la main pour finaliser les zonages.

Dans un second temps, les parcelles ont été uniquement classés en :

- ☐ Parcelle desservie par le réseau public (première catégorie de la première étape) ;
- ☐ Parcelle non desservie par le réseau public (les autres catégories de la première étape).

Les cartes de zonages sont annexées à la présente délibération.